

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 JUIN 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-03-02 – URBANISME (2.1) – ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

DATE DE CONVOCATION : 8 JUIN 2023

DATE DE PUBLICATION : 16 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (à compter de la 2023-03-06), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe (ayant la procuration de KNAPEK Patrice à compter de la 2023-03-38), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (départ à compter de la 2023-03-38), DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), GASPAR Isabel (ayant la procuration de MONALDESCHI Philippe), TOUSSAINT André, SITTNER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard (à compter de la 2023-03-04 et ayant la procuration de TARDY Yvan), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), HEYOB Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALVEVE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	TARDY Yvan, FONTANA André, PICARD Denis, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MANSION François, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-03-37 : 11 avis de procuration. De 2023-03-38 à la fin : 12 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 54 PRESENTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 55 PRESENTS. De la 2023-03-06 à la 2023-03-37 : 56 PRESENTS. De la 2023-03-38 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 65 VOTANTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 66 VOTANTS. De la 2023-03-06 à la fin : 67 VOTANTS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code l'Urbanisme et notamment les articles L.163-1 à L.163-7 et R.163-1 à R.163-10,

Vu la délibération du conseil municipal d'Andilly du 8 octobre 2002 et l'arrêté préfectoral portant approbation de la carte communale d'Andilly,

Vu la délibération du conseil municipal de Minorville du 2 décembre 2008 et l'arrêté préfectoral du 20 février 2020 portant approbation de la carte communale de Minorville,

Vu la délibération du conseil municipal de Manoncourt-en-Woëvre du 27 juillet 2011 et l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2011 portant approbation de la carte communale de Manoncourt-en-Woëvre,

Vu la délibération du 23 mars 2017 prescrivant l'élaboration du PLUiH,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes en date du 12 janvier 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à l'abrogation des cartes communales d'Andilly, Minorville et Manoncourt-en-Woëvre,

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête en date du 20 avril 2023,

Vu la délibération du 15 juin 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Considérant que l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat est incompatible avec le maintien de cartes communales, il est proposé d'abroger les cartes communales encore applicables sur le territoire.

Considérant que lors des consultations des Personnes Publiques Associées, des communes membres ou de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLUiH, aucune remarque s'opposant à l'abrogation des cartes communales d'Andilly, Minorville et Manoncourt-en-Woëvre n'a été faite.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver l'abrogation des cartes communales d'Andilly, Minorville et Manoncourt-en-Woëvre ;**
- **Autoriser monsieur le président à notifier la présente délibération accompagnée du dossier d'abrogation des cartes communales au Préfet de Meurthe-et-Moselle afin qu'il se prononce par arrêté préfectoral sur l'approbation de l'abrogation des cartes communales d'Andilly, Minorville et Manoncourt-en-Woëvre.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX